Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260605-2026_061-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

DATE DE CONVOCATION :

Le 28/05/2026

Secrétaire de séance :

Alain Lemeur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Délibération N°2026_061

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Marc Beaumont, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Jean-François Chauvel, Augustin De Calan, Nicole Douguet, Laurence Huon, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Alain Lemeur, Catherine Manchec, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou, Nicolas Ulrich

Étaient absents : Julie Mathieux, Stéphanie Primel

Étaient excusés : Virginie Baz, Maryse Bizouarn, Mickaël Désouches, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Michel Martin

A donné pouvoir : Virginie Baz à Guy Pennec, Maryse Bizouarn à Marc Beaumont, Mickaël Désouches à Nicolas Ulrich, Kilian Floc'h à Morgane Bicrel, Edith Glorennec à Catherine Manchec, Valentin Huet à Augustin De Calan, Loïc Larher à Jérôme Jouêtre, Roxane Léa-Martin à Virginie Bernard, Michel Martin à Françoise Barbier

OBJET : FINANCES : Prise en charge des frais de formation en langue française d'une chirurgienne-dentiste étrangère dans le cadre du Parcours d'Accompagnement Santé

Dans le cadre de sa politique d'accès aux soins et de lutte contre la désertification médicale, la commune mène des actions visant à favoriser l'installation de professionnels de santé sur son territoire.

Une chirurgienne-dentiste diplômée à l'étranger a engagé des démarches en vue de son installation dans les locaux communaux dédiés aux activités de santé. Afin de faciliter son intégration professionnelle et territoriale, la commune souhaite l'accompagner dans le cadre du « Parcours d'Accompagnement Santé ».

Dans cette perspective, il est proposé que la commune prenne en charge les frais liés à une formation d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française, indispensable à l'exercice de son activité professionnelle, à la qualité de la relation avec les patients ainsi qu'à son intégration au sein du territoire.

Le coût de cette formation dispensée par le GRETA s'élève à 810 euros TTC.

Cette participation présente un intérêt communal direct en contribuant :

- Au maintien et au développement de l'offre de soins de proximité ;
- À l'accueil et à l'intégration de professionnels de santé sur le territoire ;
- À l'amélioration de l'accès aux soins pour la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la prise en charge des frais de formation en langue française de la praticienne soit 810€ TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260605-2026_061-DE

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Alain Lemeur,
Conseiller délégué environnement et travaux

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire, Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*